



Cher(e)s résident(e)s de nos établissements,
Chères familles et ami(e)s,
Cher(e)s professionnel(les) de nos établissements et services,
Chers partenaires de l'Adapei 91 et de ses établissements et services,

Les premiers mois de l'année 2023 se sont inscrits, pour l'Association, dans une réelle dynamique et je m'en réjouis au plus haut point. Cette dynamique a, plus que jamais, été le fruit d'un remarquable travail assidu, soutenu et de grande qualité et d'un engagement sans faille de l'ensemble de ses administrateurs, de ses administratrices et des professionnels(les) de notre Direction Générale et de nos établissements. Ces actions sont particulièrement détaillées dans ce numéro.

Olivier BERGIS - Président

SOMMAIRE

Edito du président	2
Le handicap mental en Essonne : l'Adapei tire la sonnette d'alarme.....	4
Ressources associatives Adapei 91	5
L'autodétermination.....	6
Lireval – Salon du livre 2023.....	7
Pour aller plus loin - Débat autour de la manifestation de la fraternité ...	8
Présentation du nouveau Schéma de l'autonomie 2023-2027	10
Le coin des aidants	10
L'Adapei sur la webradio 91fm – Le 26 juin 2023 à 18 h	11
Habitat inclusif.....	11
Focus sur Chilly-Mazarin.....	12
Balade à Fontainebleau organisée par l'Adapei - Le 4 juin 2023.....	13
Retour en images.....	13

En bref !

Handicap en Essonne
l'Adapei 91 tire
la sonnette d'alarme !

(page 4)



Edito du président



Projet associatif

Tout d'abord, un important travail a été mené par une commission ad hoc sur la refonte et la réécriture de notre projet associatif. C'est là un document phare pour notre association, car il définit les valeurs, les principes qui sont les nôtres, mais également les objectifs et les priorités pour les années à venir. C'est LE document de référence auquel tous les intervenants, à quelque niveau qu'ils se trouvent, doivent toujours se rapporter dans l'exercice de leurs pratiques quotidiennes. C'est LE document qui guide toutes nos réflexions, nos décisions, nos actions et toute l'implication que nous mettons tous à atteindre nos objectifs pour le bien-être de nos personnes accueillies. Bref, vous l'aurez compris, c'est un document essentiel au fonctionnement de votre Association. Il sera soumis aux adhérents pour approbation dans les prochains mois.



Journée associative



La journée de réflexion associative 2023 a été organisée le 19 avril dernier, dans une salle très aimablement prêtée par la Mairie de Briis-sous-Forges, que nous remercions encore une fois ici très chaleureusement. (voir article page 6)

De nouveaux locaux

La dynamique associative s'est aussi exprimée dans la mise à disposition de nouveaux locaux et par les avancées significatives de plusieurs de nos projets en cours. Je citerais la livraison des nouveaux locaux de la direction générale, avenue des Champs Lasniers, aux Ulis. Il s'agit là des anciens locaux de l'Apeï de la Vallée de Chevreuse qui ont été cédés au Fonds de Dotation de notre Association et que nous avons aménagés en plusieurs bureaux pour les salariés de la direction générale et pour les bénévoles de l'association. Ce sont des locaux certes relativement petits, mais très agréables et parfaitement fonctionnels. Ils fournissent à l'évidence à nos salariés du siège de meilleures conditions de travail.



Nous avons également pris livraison des nouveaux locaux de Massy, situés avenue Galvani. Ce sont des locaux que nous occupons en location sur près de 400 m², mais que nous avons faits aménager en bureaux, salles de réunions, salles d'activités et de rendez-vous. Ils rassemblent maintenant le SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) et le dispositif Essonnien d'aide à la parentalité en un seul et même lieu.

Hors les murs

Nous avons également vu progresser avec grande satisfaction les travaux de construction des 10 logements que nous avons acquis dans le programme immobilier développé par Windsor aux Ulis, à côté du centre commercial régional et donc près de la Maison de Vaubrun. Ces appartements accueilleront bientôt nos résidents porteurs de handicaps, accompagnés de leur équipe de professionnels(les), pour une expérience de vie au milieu des appartements de leurs voisins « ordinaires ».

SAMSAH

Enfin, nous avons eu la joie de voir, début mai, l'ouverture de notre nouveau service, le SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) qui vient compléter le SAVS disposant dorénavant de 50 places. Un SAMSAH a pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soin, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Il vient efficacement compléter notre SAVS. Je tiens ici à rendre hommage au remarquable travail qu'a effectué Elian GIRAUD, notre Directeur de la Résidence Soleil à laquelle ces trois services et ces nouveaux locaux de Massy sont rattachés, pour que tout soit réalisé et mis en œuvre en temps et en heures. Ce ne fut pas chose aisée, mais c'est une belle réussite !

Participation de tous !



Cette superbe dynamique est cependant accompagnée, il faut bien le reconnaître, de plusieurs incertitudes qui nous préoccupent. Tout d'abord, le niveau des adhésions à notre association. Nous avons besoin d'une association forte et cela passe par un nombre significatif d'adhérents. Or, force est de constater, qu'il est de plus en plus difficile de motiver les gens à adhérer pour soutenir voire participer aux travaux d'associations telles que la nôtre. C'est un phénomène général de désaffection qui s'accroît depuis plusieurs années dans tous les domaines associatifs. Le corollaire à ce faible nombre d'adhérents est financier.

Les ressources de l'association pour ses fonds propres ne sont constituées que des cotisations de ses adhérents et d'éventuels dons, subventions communales et legs que nous pourrions recevoir. Il est donc essentiel que vous adhérez et fassiez largement adhérer autour de vous à notre association. Nous allons très prochainement relancer une large campagne d'adhésions. Parlez-en autour de vous !! Je compte sur votre indispensable soutien !!

Notre seconde inquiétude concerne les difficultés que nous rencontrons dans le recrutement de nos professionnel(les). Comme je l'écrivais déjà précédemment ici, nous avons un nombre significatif de postes non pourvus dans nos établissements et souvent, nous peinons aussi à recruter pour nos nouveaux établissements et services. Cela a été le cas pour le SAMSAH par exemple. Il devient véritablement indispensable que les pouvoirs publics réfléchissent à des solutions réelles, pérennes et efficaces pour rendre plus attractifs les métiers du médico-social qui sont pourtant si essentiels auprès de nos enfants ! C'est un enjeu national !

Malgré tout cela, et j'espère que la lecture de ces lignes vous en aura intimement convaincus, je suis émerveillé par l'énergie, la ténacité, l'implication que toutes et tous, à tous les niveaux, mettent à faire avancer notre Association pour le bénéfice, la qualité de vie et le bien-être quotidien de nos enfants porteurs de handicap mental en Essonne. Nous avons **besoin de vous** ! Parlez de nous autour de vous ! Rejoignez-nous pour travailler à nos côtés ! Faites-nous connaître ! Nous comptons sur votre soutien !

Olivier BERGIS - Président de l'Adapei de l'Essonne

Le handicap mental en Essonne : l'Adapei tire la sonnette d'alarme



La France vient d'être condamnée par le Conseil de l'Europe du fait qu'elle enfreint la charte des droits sociaux et ne garantit pas des droits égaux aux personnes en situation de handicap.

En 2023, la France compte près de 12 millions de personnes en situation de handicap (17,8 % de la population), dont 500 000 sont accueillies dans des établissements spécialisés. Ces structures font l'objet de multiples critiques, notamment de la part de l'Organisation des Nations Unies, qui réclame leur fermeture pour aller vers l'Inclusion. Mais comment ? Sous quelle forme ? Dans quelles conditions ?

La réalité concernant le handicap mental en Essonne est catastrophique. Notre département a moins de 1,5 établissement pour 100 000 personnes. Il se classe dans la catégorie des départements les moins pourvus en établissements et services médico-sociaux en France.

Les délais administratifs sont toujours trop longs pour nos familles en souffrance de places, de solutions pour leurs enfants.

Selon les chiffres du département, environ 450 personnes sont hébergées en Belgique par manque de places en Essonne, 160 jeunes accueillis au titre de l'amendement Creton (ayant dépassé l'âge de sortie de leur IME) sont à la recherche d'une place dans un établissement pour adultes, et environ 300 personnes sont considérées comme des cas complexes sans solution pour elles.

A cela s'ajoute le nombre de plus en plus inquiétant de postes non pourvus au sein des équipes en charge de nos enfants dans nos établissements.

Rares sont les analyses de fond sur ce sujet social pourtant majeur, qui interroge la citoyenneté et la solidarité.

L'Adapei avec d'autres en Essonne, notamment Chéméa, tire la sonnette d'alarme face à cette situation.

Si nous voulons pouvoir soulager les familles ayant un proche en situation de handicap par de véritables solutions de répit, par des solutions de prises en charges innovantes et conformes aux besoins exprimés, par des accompagnements de qualité dans et hors de nos établissements, il nous faut intensifier nos demandes par une présence toujours plus forte auprès de nos élus.

Mais, faire pression sur nos élus ne suffit pas. Il nous faut également être une force de proposition pour de nouvelles solutions de prise en charge, pour la nécessaire rénovation de certains équipements, pour l'amélioration des services d'accompagnement à la vie sociale, culturelle, sportive de nos enfants.

Cela est l'affaire de toutes et tous. Ces combats ne peuvent se faire sans l'engagement du plus grand nombre.

Oui, nous avons besoin de toutes les volontés pour mener à bien les actions que, collectivement, nous décidons d'accomplir. Oui, nous avons besoin de vous !



Rino BIANCHERIN - Vice-président en charge du développement et des adhésions.

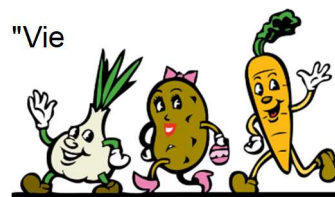
Ressources associatives Adapei 91



Ces ressources sont destinées au financement des activités "Vie associative" et au fonctionnement de l'Association.

Ces activités comprennent les actions familiales, les formations S3A, la sensibilisation au handicap dans les écoles, les activités de "Loisirs/répit de Massy, les représentations dans les organismes départementaux et communaux, le soutien à l'antenne de l'Association

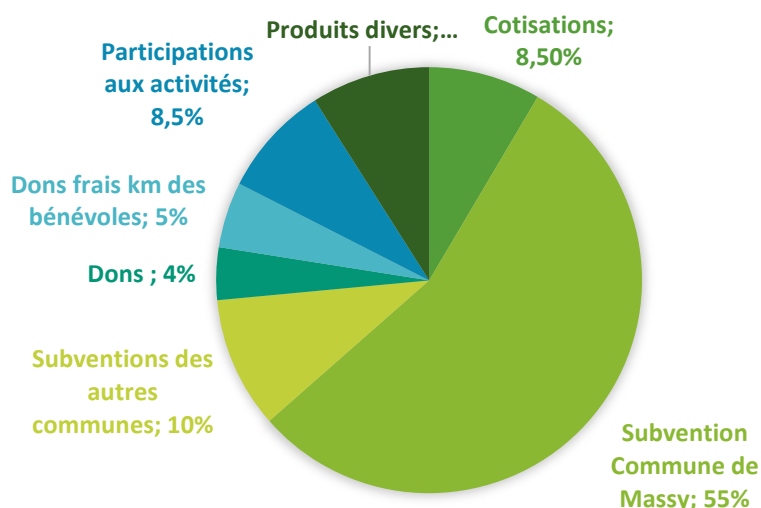
"Nous Aussi" auto-représentant les personnes en situation de Handicap Mental et la communication (site internet, lettres d'infos, forums, etc.). Elles sont complétées par la recherche des financements, la gérance/prospection des adhérents et la gestion financière.



Ce panorama est à parachever par le management et la gestion des établissements et services. Les ressources pour ceux-ci sont principalement constituées par les heures passées par les membres bénévoles de l'association.

Afin d'assurer le fonctionnement de notre association, un mi-temps de secrétariat a conforté le travail assuré par les bénévoles.

Le but de cette présentation est de donner le poids relatif à chacun des postes des ressources. Il est le reflet des ressources actuelles.



Notes : Cotisations : Après reversements Unapei et autres, il reste 1/5 de la somme.

Subvention commune de Massy : Dédiée aux activités "Loisirs/répit" de Massy.

Dons frais Km des bénévoles : Recette corrigée par une même somme en dépense.

Total des ressources annuelles : près de 85 000 €

Ce schéma montre que, au regard de nos activités, nos ressources ont besoin d'être améliorées.

Plusieurs axes peuvent être envisagés :

Les adhésions, les dons, les produits divers, les subventions des communes et autres à définir.

Pour les subventions nous avons toujours souhaité rester modestes dans nos demandes pour tenir compte des contraintes des communes.



Yves LOUIS - Administrateur en charge des demandes de subvention

L'autodétermination

« Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive. »

Unapei : L'autodétermination : du concept à la pratique



« Le principe de l'autodétermination consiste à donner aux personnes le pouvoir d'agir par elles-mêmes sur leur vie, en mettant à leur portée, quelle que soit leur situation de handicap, la possibilité de faire des choix dans les divers domaines de leur vie : les choses du quotidien (comme choisir ses vêtements, ses produits d'hygiène, sa nourriture), les loisirs (comme écouter la musique qu'on aime, choisir des activités ludiques ou sportives), le lieu de vie (comme aménager sa chambre ou son appartement, choisir son lieu et mode d'habitat), le travail et les activités citoyennes...

Cela signifie accompagner chaque personne dans l'expression de sa volonté et la réalisation de ses choix, lui permettre de faire des essais, accepter le risque de l'échec tout en veillant à sa sécurité, l'accompagner ainsi dans la construction d'une expérience personnelle.

Bien que n'utilisant généralement pas ce terme, les familles connaissent et appliquent en réalité l'autodétermination comme principe d'éducation ; cependant les situations de handicap confrontent à des questions et difficultés particulières. Le dialogue, l'interaction, et la recherche de synergies entre la personne, ses proches et les professionnels qui l'accompagnent sont donc essentiels.

Pour renforcer la dynamique déjà à l'œuvre dans les établissements et services de l'association et initier une réflexion partagée, une journée associative a réuni les personnes accompagnées, leurs familles et les professionnels pour échanger en perspective du prochain projet associatif qui ambitionne de donner nouveau souffle au développement de l'autodétermination en l'accompagnant de formations, et en l'inscrivant délibérément dans toutes les actions de l'association pour une évolution des organisations et des pratiques. La diversification des actions de l'ADAPEI en matière d'accompagnement et d'habitat lui ouvre d'ailleurs de nouvelles perspectives. »



« Ce qui compte ce n'est pas tant la destination, c'est le voyage.
Ce n'est pas tant le choix, c'est le chemin qui y mène ».
Intervenant M. Olivier Lardillier - Journée associative du 19 avril 2023



La journée de réflexion associative 2023 a été organisée le 19 avril dernier, dans une salle très aimablement prêtée par la Mairie de Briis-sous-Forges, que nous remercions encore une fois ici très chaleureusement. Elle avait pour thème central cette année, l'autodétermination. Elle a vu se rassembler autour de cette problématique des professionnels(elles) de nos établissements, des personnes en situation de handicap, des membres du Conseil d'Administration et des familles, pas assez nombreuses de mon point de vue. La matinée était consacrée à une passionnante et brillante intervention d'Olivier LARDILLIER, chargé de recherche et de développement à l'Adapei de la Creuse, illustrée également de vidéos ou d'interventions locales, mettant en scène certaines de nos personnes accueillies qui témoignaient de ce que signifiait pour elles cette notion d'autodétermination. Après un déjeuner bien sympathique, l'après-midi était dédiée à des ateliers de réflexion, de partage et de travail sur différentes facettes de l'autodétermination. De l'avis de tous les retours que j'ai pu avoir et que je confirme bien volontiers, ce fut une superbe réussite. J'ai été personnellement profondément surpris par l'engagement, la convivialité, la richesse des échanges. Plusieurs professionnels(les) m'ont dit combien ces moments étaient importants pour eux, pour partager leurs pratiques et leurs expériences. J'ai été également stupéfait par la participation dynamique et active de nos personnes en situation de handicap, malgré, parfois, leurs éventuelles difficultés à communiquer. Quel exemple !

Martine BARRES Vice-Présidente en Charge de l'Habitat Inclusif
Marie-Esther CHABROU Responsable Qualité et développement de projets

Lirenval – Salon du livre 2023



Le salon du livre Lirenval du 1er avril 2023 a attiré environ 5000 personnes.

En amont du Salon, la semaine du 27 au 31 mars a été fertile en évènements.

Tout d'abord l'Adapei 91 est intervenue auprès d'élèves de classes maternelles et élémentaires afin de les sensibiliser au handicap grâce à différents supports (marionnettes, livres, film d'animation). Par ailleurs, les élèves sont venus au gymnase de Chevreuse pour des expositions et des ateliers : jeu des différences, diversité culturelle, initiation au Braille, exposition sur le thème « fille-garçon », exposition « La bande à ED à l'hosto » de Georges Gard...



Pour finir, les rencontres entre auteurs, illustrateurs et environ 4000 élèves des communes concernées par le Salon ont été riches et enthousiasmantes pour des élèves bien préparés par leurs enseignants, pleins de spontanéité et parfois de drôlerie. Interrogé par un illustrateur sur le temps passé entre le premier dessin d'un album et sa sortie en librairie, un petit CP a répondu : « Moi, je sais ! Deux heures ! ».

Ces échanges représentent pour les enfants une ouverture sur des métiers nouveaux pour eux (auteur, illustrateur) mais aussi, bien sûr, sur la différence, le handicap, thèmes de l'année, dont ils deviendront les ambassadeurs auprès de leurs parents.



Les stands concernant le handicap, de l'Adapei 91, du FALC, et de l'Arche d'Aigrefoin étaient groupés à l'entrée du gymnase, ce qui a permis quelques échanges sympathiques.

Pour le premier, une belle affiche de photos de mains de tous âges illustre le thème de la fraternité. Des flyers présentant l'Adapei 91 et les établissements dont elle a la charge étaient à disposition des personnes intéressées par notre association. Nous avons installé une petite table, des chaises et des albums en relation avec le handicap. Nous avons pu répondre à quelques questions de parents sur ce thème mais c'est le coin lecture qui a attiré le plus de participants, en prolongement de notre activité de sensibilisation, avec, pour conteuse, Anne-Marie Bouvier.



Plusieurs activités ont été proposées dans l'après-midi pour les enfants et les adultes : chorale (la différence en chansons) dessin, finale du concours de lecture à voix haute, dictée et surtout, clou de la journée, la rencontre, sur le thème de la fraternité, avec Jean Gaeremyck, invité d'honneur et président de l'Arche en France, Olivier Bergis, président de l'Adapei 91, Foucauld Lestienne, président de l'Association de l'Arche d'Aigrefoin, et David Georget, son directeur.



Le café littéraire a été très apprécié par un public fourni. Patrick Souchon, conseiller culturel à la Maison des écrivains, a présenté les cinq œuvres nominées ainsi que leurs auteurs. Sa lecture approfondie de chaque

ouvrage et ses questions pertinentes ont permis aux participants d'en comprendre la genèse et le message.

Bonne surprise au moment tant attendu de la remise des récompenses : dans la sélection adulte Min Tran Huy, ex-aequo avec Dima Abdallah pour « Bleu nuit », a reçu le prix Michel Tournier pour « Un enfant sans histoire », narrant son quotidien douloureux avec son fils autiste, Paul. Par ailleurs, la majorité des livres primés pour enfants, « La bande à Ed », dont les jeunes héros présentent un handicap visible ou invisible, (prix « Cadet » et prix « Jeunesse »), « La girafe qui ne rentrait pas dans sa case », « Gros bec », concernaient le handicap de manière directe ou indirecte, preuve de l'intérêt et de la curiosité qu'a suscités ce thème.

Le spectacle « Le cabaret des frissons », incluant des acteurs porteurs de handicap, a clôturé la journée en nous proposant chansons, poèmes et tours de magie, dans la bonne humeur.

Le Salon de Lireval 2023, comme manifestation de la fraternité, fut une journée réussie.

Anne-Marie LEBOEUF – Adhérente

Pour aller plus loin - Débat autour de la manifestation de la fraternité



Cette année le thème retenu pour le salon du livre LIRENVAL a été celui des différences.

Comment en est-on venu, à partir de ce thème des différences, à inviter :

- Jean Gaeremyck, président honoraire de la section des Finances du Conseil d'Etat et président de la Fédération de l'Arche en France
- Foucauld Lestienne et David Georget, respectivement président et directeur de la Communauté d'Aigrefoin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Olivier Bergis, président de l'Adapei 91

Echange autour de la fraternité

La conclusion de cette première partie du débat pourrait être de dire que la loi ne se préoccupe pas de fraternité parce qu'elle organise la solidarité et, qu'en outre, la fraternité, telle que définie dans le dictionnaire, étant « un lien amical » « ou un élan », est un sentiment qui ne peut se décréter.

Dans la seconde partie du débat, nos quatre invités ont finalement décliné cette introduction chacun à sa manière avec l'objectif de donner à l'assistance des exemples concrets de manifestation de la fraternité par les associations.

Qui dit différence sous-entend nécessairement pluralité et comparaison : pour qu'il y ait différence il faut au moins deux éléments, deux personnes, et que se pose la question de l'écart. Cet écart peut être soit considéré de façon réflexive (je me demande quelle image de moi la vision d'autrui me réfléchit), c'est-à-dire qu'il pose la question de l'identité : qu'est-ce qui me caractérise ? Cet écart peut aussi être analysé de façon transitive, c'est-à-dire poser la question de la fraternité : je me demande ce que nous avons en commun qui fait que je reconnais en autrui un frère.

Le débat a commencé en interrogeant Jean Gaeremynck, en tant de membre du Conseil d'Etat, sur ce que dit la loi sur la fraternité. Notre invité confirme que, bien que la fraternité fasse partie de la devise nationale, il n'y a pas de loi traitant de la fraternité. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ne parle que de liberté et d'égalité. Rousseau, lui-même dans « le contrat social et les principes du droit politique » (1762), dont la révolution s'est inspirée, excluait et combattait l'idée de fraternité. La devise française date de la deuxième République (1848) et ne s'est inscrite sur les bâtiments publics qu'à partir de 1880. La fraternité apparaît ensuite dans la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en assemblée générale de L'ONU, en 1948, qui indique, dans son article 1 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

En France, la fraternité n'apparaît finalement que dans un arrêt jurisprudentiel du Conseil Constitutionnel qui, au nom d'un principe de fraternité, a statué en faveur d'un berger des Pyrénées qui a fait illégalement entrer sur notre territoire des émigrés, car il a agi sans que cela n'entraîne pour lui un avantage pécunier, contrairement aux passeurs qui sont rémunérés.

Cet exemple est doublement intéressant. D'abord la fraternité n'existe dans le corpus légal que sous la forme d'un principe, ce qui signifie que légalement elle reste difficile à définir. Et ce principe est invoqué à l'occasion d'une affaire où la fraternité risque de rentrer en conflit avec la loi. Ensuite, la fraternité est associée à la gratuité. Ainsi elle diffère de la solidarité qui, dans la loi, a trait à l'argent public qui, assure l'égalité ou réduit les inégalités entre citoyens.

Olivier Bergis a notamment insisté sur deux points. D'abord il a fait part de son intérêt pour l'éthologie animale, pour exprimer que la fraternité est propre à l'espèce humaine qui porte en elle le souci d'autrui. Il n'a pas eu assez de temps pour développer ce point, mais on peut pressentir son importance si l'on va jusqu'à se dire que l'écologie est une fraternité du vivant. Ensuite, se concentrant plus particulièrement sur l'objectif du débat, il a rappelé que le rôle de l'Adapei est de construire et gérer des établissements d'accueil et de fournir un conseil aux familles. Il note que si l'Etat prend l'initiative de créer des écoles ou des hôpitaux, la très grande majorité des structures qui accueillent des personnes handicapées mentales sont le résultat d'initiatives privées qui œuvrent bénévolement.

Questionné sur l'apprentissage de la fraternité, Foucault Lestienne a indiqué qu'elle s'apprend par l'écoute, l'accueil, le respect. La fraternité n'est pas innée mais se découvre comme un trésor sur un fonds d'humanité. David Georget renforce ce propos par l'exemple de stagiaires de l'école Polytechnique, venus à Aigrefoin et mis en contact avec les travailleurs de l'ESAT, qui ont reconnu avoir revisité leurs valeurs. Tous deux ont insisté sur le fait que fraternité et solidarité n'agissent pas dans le même registre. La fraternité n'est pas en relation avec des problèmes de revenus ou de ressources, ou dans une logique du besoin. Elle est un lien symétrique où, dans une vie commune, toutes les personnes sont d'égale dignité, donnent et reçoivent à la fois.

En réponse à une dernière question au sujet de la fête comme élément consubstantiel de la fraternité, Jean Gaeremynck a fait remarquer que dans une fête l'individu, animé d'un esprit commun, se fond indistinctement dans un ensemble. C'est une façon de définir la fraternité en ce sens qu'elle consiste à voir en autrui un frère en humanité.

Ainsi la fraternité conduit paradoxalement à rechercher, dans la différence, ce qu'il y a de pareil dans nos identités respectives.

Michel Leboeuf – Adhérent

Présentation du nouveau Schéma de l'autonomie 2023-2027



La réunion s'est déroulée le mercredi 17 mai 2023 au Génocentre à Evry Courcouronnes.

Le Conseil départemental de l'Essonne s'est engagé dans l'élaboration du Schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour la période 2023-2027.

Ce nouveau schéma a pour ambition de faire converger les politiques départementales du vieillissement et du handicap autour de plusieurs axes de travail communs, dans la continuité du précédent schéma, établi pour la période 2018-2022.

La réflexion que ces travaux ont suscitée dans un mouvement de restructuration du secteur du médico-social, qui se transforme au fur et à mesure de l'évolution des besoins des personnes et des plans nationaux.

Un schéma unique et prescripteur au travers duquel sont affirmées des ambitions stratégiques majeures et innovantes pour l'autonomie. Vers un futur plus prometteur, pour les personnes vieillissantes, âgées et/ou en situation de handicap, afin que le « Bien vieillir » et que le « Bien vivre son handicap » soient une réalité essonnoise, pour l'ensemble du public en perte d'autonomie et de leurs aidants.

L'Adapei militera dans la durée de tout le schéma pour veiller afin que les moyens humains et financiers soient à la hauteur des ambitions affichés.



Dominique BORDAS - Administrateur

Le coin des aidants

La journée des aidants

Depuis 2010, le 6 octobre est la journée dédiée aux aidants. En France, 11 millions de personnes viennent en aide à un proche au quotidien.

En 2022, l'Adapei 91 a envoyé un questionnaire aux familles des personnes accompagnées par ses établissements et dans le cadre de la coordination de parcours. 18 réponses ont été reçues.

Il a été mis en évidence plusieurs points :

- Le statut et les droits des aidants ne sont pas connus
- Les aidants se considèrent avant tout comme parents
- Le manque d'établissements médico-sociaux et de lieux de répit qui laisse les familles comme unique soutien auprès de la personne en situation de handicap.



Si vous êtes aidant(e) familial(e), les rencontres mensuelles Pause Thé/Café sur Massy vous permettront de vous rencontrer et de répondre vos interrogations.

Bénédicte LOUVANCOUR – Coordinatrice de parcours

L'Adapei sur la webradio 91fm – Le 26 juin 2023 à 18 h

Cette émission de la Webradio 91 fm est un projet porté par Dominique Bordas, administrateur de l'Adapei 91 et référent de la Résidence Soleil, secondé par Lucienne Ruart, secrétaire de Direction et Bénédicte Louvancour, coordinatrice de parcours de l'Adapei 91.

Cette émission a pour but premier, la mise en valeur et l'information sur la mise en place depuis 1 an de l'Espace Entraide solidarité « Helen KELLER » 19 rue François Mouthon à Chilly Mazarin, son but, son fonctionnement.



De plus cette émission sera le moyen d'expression et de sensibilisation du public sur les conditions du handicap au travers de témoignages de professionnels et de personnes en situation de handicap, et de leur quotidien.

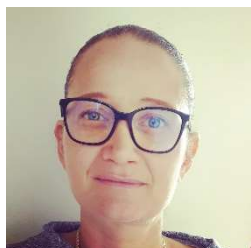


La commune de Chilly Mazarin, très investie dans l'autodétermination, l'aide aux personnes porteuses de handicap, mise fortement sur son espace Helen KELLER et les permanences qu'elle offre aux Chiroquois et

Chiroquoises.

Dominique BORDAS - Administrateur

Habitat inclusif



L'Adapei 91 a comme projet pour fin 2024, début 2025 de proposer 10 logements inclusifs sur la commune de Gometz-le-Châtel et 10 autres logements inclusifs sur la commune de Briis-sous-Forges.

Ces logements constituent une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement.

Il s'agit de petits ensembles de logements sociaux indépendants et privatifs insérés dans la vie locale. Ils seront à côté des commerces, dans des résidences neuves, à taille humaine et bien desservies par les transports.

Ce dispositif est destiné aux personnes en situation de handicap mental qui souhaitent vivre chez elles sans être seule. Ce mode d'habitat permet aux locataires de se retrouver et de partager des temps collectifs grâce à un projet et des espaces communs.

Pour réaliser leur projet de vie individuel et partagé, elles seront accompagnées par un médiateur de vie sociale et aussi par tous les dispositifs de droit commun et/ou spécialisé.

A ce jour, une vingtaine de candidatures nous sont parvenues mais il reste encore de la place car cette liste est fluctuante.

Les candidats étant associés à l'élaboration du projet, ils sont conviés mensuellement à des réunions du collectif des habitants.

Pour organiser ces rencontres et préparer l'ouverture de ces futurs logements, la direction générale de l'Adapei 91 a missionné deux de ses salariés.

Sandrine ANTHONY est la coordinatrice du dispositif de l'habitat inclusif et Clarisse BONNAIN est chargée de mission en tant qu'animatrice.

Pour tout renseignement complémentaire et pour candidater, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : habitat.inclusif@adapei91.fr

Vous pouvez aussi joindre Mme ANTHONY au 06.19.05.55.00.

Habitat inclusif

Réunion du collectif des
futurs habitants.



Site de Gometz-le-Châtel

Avancée du chantier de construction des
logements d'habitats inclusifs de l'Adapei 91.

Sandrine ANTHONY - Coordinatrice du dispositif de l'habitat inclusif

Focus sur Chilly-Mazarin

La 34^e édition de la Semaine d'Information de la Santé Mentale (SISM) se déroulera du **9 au 22 octobre 2023**.

Le thème pour cette année : " **A tous âges de la vie, ma santé mentale est un droit** "

La première réunion préparatoire s'est tenue le 28 mars 2023 dans les locaux de **Paris Saclay communauté d'agglomération**.

Autour de la table, plusieurs communes de l'Essonne étaient réunies : Chilly-Mazarin, Savigny-sur-Orge, Gif-sur-Yvette, Orsay, Bures-sur-Yvette, Etampes, Massy, Palaiseau.

Divers thématiques ont été proposées, pour chaque territoire par la commune de Chilly-Mazarin.

Dominique BORDAS, administrateur référent de la Résidence Soleil, a proposé des interventions en milieu scolaire, autour de la lecture adaptée sur "**comprendre le handicap**", cette intervention se déroulera avec la participation de Mesdames Anne-Marie BOUVIER et Danielle BORDAS.

D'autres actions sont prévues : une formation aux premiers secours éventuellement, un atelier yoga et sports adapté, un atelier sur la question de la parentalité... Le cinéma Truffaut proposera aussi un ciné/débat autour d'une thématique de la Santé Mentale.

Une réunion s'est, également, tenue à l'espace Helen KELLER de Chilly Mazarin le 18 avril 2023 en présence des divers participants sur la commune de Chilly-Mazarin.

Le programme complet sera sur le site de l'Adapei 91.

Dominique Bordas - Administrateur

Balade à Fontainebleau organisée par l'Adapei - Le 4 juin 2023

Retour sur la balade du dimanche 4 juin dans la forêt des trois pignons à Fontainebleau.

6 familles et 6 personnes accompagnées de la Résidence Soleil avec 2 animatrices étaient présentes pour cette balade soit 17 personnes.

Nous avons bénéficié d'un temps ensoleillé, après une boucle de 4 kilomètres le matin à travers cette magnifique forêt nous avons pique-niqué sur les rochers de la forêt de Fontainebleau.

L'après-midi nous avons terminé notre parcours par une boucle de 3 kilomètres.

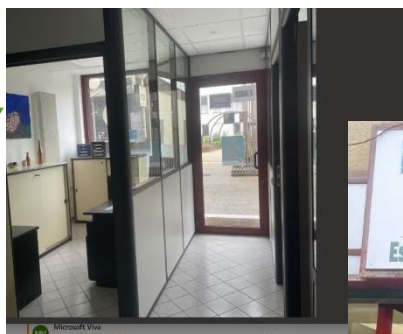
Tout le monde était ravi de cette belle journée !



Pascal LEOBET - Membre du bureau

Retour en images

Les nouveaux locaux



Pause Thé - Café – Rencontre de l'association KIFEKOI – Le 13/05/2023



Scanner le qr code pour avoir le programme 2023.

Congrès de l'Unapei – Du 24 au 26/05/2023

Rino Biancherin et Martine Barrès, vice-présidents de l'Adapei 91, ainsi que Corinne Lefeuve Directrice Générale, ont participé aux travaux du congrès 2023.

Le numéro de septembre reviendra sur cet évènement.



Assemblée Générale de l'Adapei du 14/06/2023 au Foyer Vignes et Tilleuls



Fêtes de l'été à la Maison de Vaubrun et au Foyer Vignes et Tilleuls

A la Maison de Vaubrun – Le 9/06/2023



Au Foyer Vignes et Tilleuls – Le 16/06/2023



Rédacteur en chef : Olivier BERGIS : olivier.bergis@adapei91.fr

Pour toutes questions ou propositions d'articles, contacter le secrétariat de l'Adapei 91 :

secretariat@adapei91.fr - ou appeler le 01 69 41 32 25.